

Paris, le 11 avril 2019

Transformation numérique de la justice commerciale Ouverture du tribunal digital, premier accès en ligne à la juridiction commerciale

Mercredi 10 avril, les greffiers des tribunaux de commerce ont dévoilé [le Tribunal Digital, portail d'accès en ligne](#) aux 134 tribunaux de commerce. Poursuivant leur mission de modernisation de la justice commerciale, les greffiers dotent ici le justiciable d'un accès facilité au tribunal de commerce, tout en lui permettant de suivre à tout moment ses dossiers et procédures en ligne, en toute transparence.

La juridiction commerciale entièrement saisissable en ligne

Fruit d'intenses travaux de développement initiés à l'automne 2017, [le Tribunal Digital](#) a vu le jour mercredi 10 avril. Désormais, le justiciable dispose d'un **moyen supplémentaire de faire valoir ses droits devant le tribunal de commerce, via un site internet dédié.**

Avec le développement du **Tribunal Digital, offrant pour la première fois un accès entièrement dématérialisé aux tribunaux de commerce**, les greffiers des tribunaux de commerce permettent à la justice commerciale de franchir un pas inédit vers sa transformation numérique. Pionniers de la dématérialisation des formalités et procédures des entreprises avec Infogreffe, les greffiers s'inscrivent en outre dans la lignée de l'ambition affichée par le Président de la République et le ministère de la Justice, visant le développement d'un véritable service public numérique de la justice.

Faciliter l'accès à la justice pour éviter les défaillances des entreprises

On estime que plusieurs dizaines de milliards d'euros sont chaque années perdus par les entreprises qui renoncent à faire valoir leurs droits¹, notamment en cas de retards ou de défauts de paiements. Une situation qui peut s'avérer critique pour les secteurs en difficulté et les structures les plus fragiles, au premier rang desquels figurent les petites et moyennes entreprises.

En créant le tribunal digital, les greffiers des Tribunaux de commerce ouvrent ainsi aux entreprises une nouvelle porte d'accès à la justice commerciale. **L'objectif final est clair : inciter les entreprises à recourir à la justice** pour libérer les fruits de leur activité et, in fine, prévenir leurs défaillances.

Un outil sécurisé pour une justice toujours plus transparente

Pour sécuriser l'accès en ligne au Tribunal Digital, le chef d'entreprise disposera d'une clé de connexion unique et personnelle. Concrètement, chaque entrepreneur immatriculé au registre du commerce et des sociétés se verra attribuer une identité numérique, **Monidenum**, un service développé par le Conseil national des greffiers des Tribunaux de commerce et Infogreffe. Cette **identité numérique lui permettra d'engager judiciairement sa société** et de saisir en ligne le tribunal du commerce compétent, mais aussi de **consulter à tout moment l'état d'avancement de**

¹ Selon le [rapport 2018](#) sur le coût de l'impayé en France, réalisé par l'ANCR.

ses différents dossiers et procédures en cours. A terme, Monidenum a vocation à permettre aux chefs d'entreprise et à leurs représentants légaux de s'identifier sur des plateformes tierces, et d'accéder ainsi à panel élargi de services en ligne.

Sophie Jonval, présidente du Conseil national des greffiers des Tribunaux de commerce, a souligné : *"En 2017, le président de la République appelait de ses vœux l'établissement d'une 'justice pour notre temps'. Avec l'ouverture du Tribunal Digital, offrant pour la première fois au justiciable la possibilité de faire valoir ses droits en ligne, les greffiers des tribunaux de commerce confirment leur avance technologique, et leur engagement au service de la modernisation de la justice"*.

Dieudonné Mpouki, président d'Infogreffe, a rappelé que *"l'esprit pionnier et la capacité d'innovation d'Infogreffe s'incarnent avec force dans le Tribunal Digital, un outil unique mis au service du justiciable, qui vient compléter le panel de services dématérialisés que nous offrons aux entreprises. A la clé : des moyens renforcés pour permettre aux chefs d'entreprise de mieux faire valoir leurs droits et préserver leur activité."*

A propos du Conseil national des greffiers des Tribunaux de commerce

Présidé par Maître Sophie Jonval, le CNGTC est l'organisme représentatif des greffiers des tribunaux de commerce, exerçant dans les 134 greffes répartis sur l'ensemble du territoire français. Le CNGTC agit en faveur de la modernisation de la justice commerciale, avec notamment la création du Tribunal digital, et investit au profit de la facilitation des parcours des entreprises, de la transparence économique et de la sécurité des affaires. La profession exerce un rôle fondamental dans le bon fonctionnement de l'économie française en accompagnant chaque moment important de la vie légale des entreprises. Les greffiers sont notamment responsables de la tenue du Registre du Commerce et des Sociétés, réunissant près de 80% des agents économiques français. <https://www.cngtc.fr/>

A propos d'Infogreffe

Créé en 1986, Infogreffe est le Groupement d'intérêt économique (GIE) des greffes des tribunaux de commerce français. Aujourd'hui présidé par Maître Dieudonné Mpouki, Infogreffe est la plateforme de services en ligne destinée à accompagner les entreprises et faciliter les moments clés de leur développement. Pour y parvenir, il développe des services dématérialisés pour répondre à un double impératif de rapidité dans les démarches et de sécurité, et ainsi favoriser le dynamisme et la transparence économiques du pays. www.infogreffe.fr

Contact presse :

Chloé Luce

chloe@reputationsquad.com

+33 (0)1.83.64.66.83